

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

011495

PARIS, LE 10 JAN. 2011

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 14 décembre dernier et en ai pris connaissance avec attention.

Si je suis très sensible à la situation que vous évoquez, le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs m'interdit d'interférer de quelque manière que ce soit dans une procédure portée devant les juridictions administratives ou judiciaires, ni de porter des appréciations sur des décisions de justice ou leurs auteurs.

En regrettant de ne pouvoir vous apporter une réponse conforme à vos souhaits, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

en se voués


Bernard ACCOYER

**Comité international de soutien à Adlène Hicheur
(CISAH) c/o Monsieur Jean-Pierre LEES
1785, Route des Vignes
74370 VILLAZ**